



## Obligation aeration delocal

Par **boichon chantal**, le **11/04/2018** à **22:12**

bonsoir

ma fille vient de louer un local pour y exercer l'ostéopathie  
il s'avère qu'il n'y a pas de fenêtre ouvrant sur l'extérieur, ni climatisation, ni ventilation  
que peut-on exiger du propriétaire pour y remédier  
y a-t-il un texte de loi pour faire faire ces travaux pour être dans les normes d'hygiène et  
sécurité ?

ces travaux sont-ils à la charge du propriétaire ?

merci pour vos réponses

Par **HOODIA**, le **12/04/2018** à **05:53**

Bonjour,

lors de la visite du local il n'y avait pas de fenêtre ouvrant sur l'extérieur, ni climatisation, ni  
ventilation.

et cependant cela ne posait pas de problème lors de la réservation !.....

Votre fille était libre de ne pas prendre ce local !